

---

Présidence : Malte

## 748<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 12 mars 2014

Ouverture : 10 h 05  
Clôture : 11 h 45

2. Président : Ambassadeur K. Azzopardi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS DU TROISIÈME DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 2/14 (FSC.DEC/2/14) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités du troisième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Situation en Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/48/14 OSCE+), Hongrie, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/47/14), Royaume-Uni, Fédération de Russie, Turquie

(FSC.DEL/44/14), Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Canada, Roumanie

- b) *Rapport sur la vingt-quatrième Réunion annuelle d'évaluation de l'application, par le Président de sa séance de clôture (Grèce) : Grèce (FSC.DEL/42/14 OSCE+), Président*
- c) *Création par la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas d'une agence trinationale de vérification à commandement unifié et installée sur un site unique : Pays-Bas (également au nom de la Belgique et du Luxembourg) (annexe 1)*
- d) *Transfert et élimination de la dernière partie du mélange dans le cadre d'un projet international commun Ukraine-OSCE le 6 mars 2014 : Ukraine (FSC.DEL/46/14 OSCE+), représentant du Centre de prévention des conflits, Fédération de Russie*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président du Conseil permanent (FSC.DEL/39/14/Rev.1 OSCE+) et contribution du FCS à l'ordre du jour annoté de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2014 (FSC.DEL/38/14/Rev.1 OSCE+) : Président*

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité est convenu de transmettre la lettre du Président du Forum au Président du Conseil permanent ainsi que la contribution du FCS à l'ordre du jour annoté de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2014.

- b) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre prévue le 13 mars 2014 (FSC.GAL/27/14 Restr.) : Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)*
- c) *Petit-déjeuner-débat sur le thème « La paix sous l'angle du genre : l'approche suédoise » : Suède (annexe 2), Finlande (également au nom de l'Autriche et de la Turquie) (FSC.DEL/45/14)*
- d) *Report de la Journée de la sécurité sur le thème « La voie à suivre dans la dimension politico-militaire – Le rôle et la pertinence des instruments de sécurité coopérative de l'OSCE » prévue à l'origine pour le 14 mars 2014 : représentant du Centre de prévention des conflits*

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 mars 2014 à 10 heures, Neuer Saal



---

**748<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 754, point 2 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS (ÉGALEMENT  
AU NOM DE LA BELGIQUE ET DU LUXEMBOURG)**

Le 18 avril 2012, les ministres de la défense du Royaume de Belgique, du Royaume des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg ont signé la Déclaration Benelux de coopération en matière de défense.

Cette déclaration a notamment débouché sur la création d'une agence trinationale de vérification, qui a été concrétisée par la signature, le 26 février dernier, d'un mémorandum d'accord relatif à une coopération étendue dans le domaine de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, du Document de Vienne 2011, du Traité sur le régime « Ciel ouvert » et des autres documents et traités existants ou futurs sur la maîtrise des armements.

Ce mémorandum d'accord a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles et opérationnelles. En vue de réduire les risques opérationnels, les États participants (conformément à ce qui est indiqué ci-après) centraliseront l'ensemble de leurs moyens et activités en matière de maîtrise des armements et de mesures de confiance et de sécurité. Il convient de noter que chaque État participant demeure seul responsable de l'exercice de ses droits et du respect de ses obligations en vertu des traités et documents pertinents.

En conséquence, l'Agence belge de vérification (BEVA), l'Agence néerlandaise de défense pour la maîtrise des armements (NL DACA) et le Groupe des Inspections, Vérifications et Observations du Luxembourg (LU GIVO) ont été fusionnés pour former une agence trinationale unique à commandement unifié installée sur un site unique. Cette agence sera appelée « Agence du Benelux pour le contrôle des armements ». Elle est installée au Quartier Major Housiau à Peutie (Belgique) et a commencé à fonctionner à compter de la date de signature du mémorandum d'accord.

Un exposé détaillé sur l'Agence du Benelux pour le contrôle des armements a été présenté à la Réunion de 2013 des chefs des centres de vérification le 10 décembre 2013.

---

**748<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 754, point 3 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE**

La semaine dernière, l'Unité de l'OSCE pour la parité des sexes a présidé un petit-déjeuner-débat avec M<sup>me</sup> Louise Olsson de l'Académie Folke Bernadotte de Stockholm, sur le thème « La paix sous l'angle du genre : l'approche suédoise ».

M<sup>me</sup> Olsson a déclaré que la participation des femmes et la prise en considération de leurs préoccupations en matière de sécurité, ainsi que leur accès à la justice en tant qu'il contribue à la paix étaient déterminants.

Les études effectuées et les enseignements tirés montrent que l'inclusion des femmes et des hommes dans l'action en faveur de la paix contribue à la réalisation des objectifs à court comme à long terme en matière de sécurité.

Aider à l'instauration d'une paix qui soit bénéfique à la fois pour les hommes et pour les femmes figure aujourd'hui en tête des préoccupations internationales. Les États participants, dont la Suède, ont suivi et soutenu ce développement international. Nous avons également débattu longuement de la question de savoir ce que cela représentait pour un État donné de s'efforcer de concrétiser nos accords mutuels en la matière dans notre action quotidienne.

La Suède a mené et continue à mener une action de grande portée. Permettez-moi de vous en donner deux exemples :

1. Nous nous sommes employés à accroître l'engagement de nos principaux dirigeants. L'aptitude à diriger est cruciale pour la capacité d'une organisation à tenir compte des préoccupations des femmes comme des hommes. L'accroissement de l'engagement des dirigeants s'est fait, par exemple, grâce à un programme dit « de mentorat pour les questions de genre ». Ce programme met un mentor à la disposition des plus hauts dirigeants des organismes publics suédois pendant une année. Ce mentor est un spécialiste des questions de genre dans le domaine d'activité du dirigeant, lui fournissant ainsi les informations les plus pertinentes pour l'exercice de ses responsabilités spécifiques.

2. Nous nous sommes efforcés de formuler des objectifs plus clairs et plus atteignables, liés directement aux principales tâches énoncées dans le mandat des acteurs publics, et de structurer les modèles utilisés pour l'établissement de rapports de manière à permettre un

suivi des progrès accomplis. Ces efforts sont déployés dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des femmes et de leur situation dans nos activités de base. Cela revient à accorder davantage d'importance à la question du genre en la faisant figurer parmi les principaux points de décision.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/2/14  
12 March 2014

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**748<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 754 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 2/14  
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS  
DU TROISIÈME DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS  
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant sa Décision n° 12/11 sur un examen annuel de la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité,

Rappelant l'importance du Code de conduite et tenant compte de la disposition du paragraphe 38 de ce dernier prévoyant que les organes, mécanismes et procédures appropriés seront utilisés pour évaluer, examiner et, si nécessaire, améliorer la mise en œuvre du Code de conduite,

Prenant en considération les délibérations menées dans le cadre des premier et deuxième débats annuels sur la mise en œuvre du Code tenus en 2012 et en 2013,

Décide d'organiser le troisième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui doit se tenir le 9 juillet 2014 à Vienne, conformément à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans l'annexe à la présente décision.

## **DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ**

### **I. Ordre du jour et calendrier indicatif**

#### **Mercredi 9 juillet 2014**

- 10 heures – 10 h 30 Séance d'ouverture
- Ouverture et introduction par le Président du FCS
  - Observations d'un représentant du Secrétariat de l'OSCE
  - Déclarations générales
- 10 h 30 – 13 heures Séance de travail 1 : Échange de vues sur la mise en œuvre du Code de conduite dans le contexte de la situation politique et militaire existante
- Introduction par le modérateur de la séance
  - Orateurs principaux
  - Débat
  - Observations finales du modérateur
- 15 heures – 16 h 45 Séance de travail 2 : Débat d'évaluation sur la mise en œuvre et l'efficacité du Code de conduite, y compris l'échange annuel d'informations de 2014 conformément au Questionnaire
- Introduction par le modérateur de la séance
  - Orateurs principaux
  - Débat
  - Observations finales du modérateur
- 16 h 45 – 17 heures Séance de clôture
- Débat
  - Observations finales
  - Clôture

## **II. Modalités d'organisation**

### **Contexte**

Dans la Décision n° 12/11 du FCS, il a été décidé, entre autres, « de formaliser un examen de la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en lui consacrant une réunion annuelle spéciale d'une journée » et « d'inviter, le cas échéant, des représentants de groupes de réflexion d'envergure internationale et d'instituts scientifiques liés à la sécurité à une session du matin de cette réunion afin d'échanger des avis sur la mise en œuvre, sachant que la session de l'après-midi, consacrée à l'examen des questions d'évaluation, sera restreinte aux États participants. »

Le troisième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite offrira donc l'occasion d'examiner comment promouvoir et améliorer la mise en œuvre du Code de conduite, et notamment son échange annuel d'informations, ainsi que de procéder à un débat d'évaluation du Code et d'examiner son application dans le contexte de la situation politique et militaire existante. Il servira en outre à marquer le vingtième anniversaire du Code.

### **Organisation**

Le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite aura lieu le 9 juillet 2014 à Vienne.

Les règles de procédure et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Un représentant de la Présidence du FCS (Moldavie) présidera les séances d'ouverture et de clôture. Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance.

Une interprétation simultanée sera assurée à partir des six langues de travail de l'OSCE et dans ces langues à toutes les séances.

Le Président du FCS présentera, un mois au plus tard après la réunion, un rapport contenant un résumé récapitulatif des suggestions et des recommandations formulées au cours du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

### **Participation**

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par de hauts responsables et des experts au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Le Secrétariat de l'OSCE, le BIDDH, les opérations de terrain, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires de l'OSCE pour la coopération sont invités à participer au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Seule la séance du matin sera ouverte aux représentants invités de groupes de réflexion d'envergure internationale et d'instituts scientifiques liés à la sécurité.



### **Directives générales à l'intention des participants.**

Un rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite, établi par le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE conformément à la Décision n° 12/11 du FCS, sera distribué aux États participants d'ici au 2 juillet 2014.

Le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite se déroulera en quatre séances.

Les séances de travail seront consacrées principalement aux grands sujets, présentés par les orateurs principaux, dont les exposés seront suivis d'un examen des divers sujets subsidiaires que les délégués pourront souhaiter soulever. Le but poursuivi est d'avoir un débat interactif et fluide.

Les délégations sont invitées à distribuer des contributions écrites avant la réunion, tant sur les points de l'ordre du jour que sur des questions connexes en vue de leur examen éventuel. L'approche recommandée afin d'assurer un débat aussi productif que possible au FCS lors de l'examen par les États participants des suggestions formulées au cours de la réunion consiste pour les délégations à présenter leurs suggestions ou les sujets qui les intéressent dans des documents de réflexion. L'examen des documents initiaux pourrait déboucher sur de nouveaux travaux au sein du FCS.

### **Directives à l'intention des orateurs principaux**

Les contributions des orateurs principaux devront situer les débats en séance de travail et stimuler les discussions entre les délégations en soulevant les questions appropriées et en suggérant les recommandations possibles sur la base des réalités de l'OSCE. Elles devront préparer le terrain à des discussions de fond ciblées et interactives. Chaque orateur principal disposera d'un temps de parole de 15 minutes environ.

Les orateurs principaux devront être présents pendant toute la durée de la séance à laquelle ils prendront la parole et être prêts à participer au débat qui suivra leur exposé.

### **Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs**

Les modérateurs présideront les séances de travail et devront faciliter et cibler le dialogue entre les délégations. Ils devront stimuler les débats en introduisant les points relatifs aux thèmes des séances d'ouverture et de travail, selon qu'il conviendra, afin d'élargir ou de centrer le débat.

Les rapports des rapporteurs devront porter sur les questions soulevées au cours de leurs séances respectives et traiter des enseignements tirés, des meilleures pratiques, des défis, des améliorations et des suggestions faites au cours de la séance et fournir d'autres informations pertinentes.

Ils ne devront pas exprimer d'opinions personnelles.

**Directives pour la présentation et la distribution de contributions écrites**

Les États participants et autres participants à la réunion sont invités à communiquer, d'ici au 2 juillet 2014, toute contribution écrite qu'ils souhaiteraient présenter.